

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 MARS 2020

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUËF,
M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, M. GROS,
Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, M. BIDEL, Mme BOULLOT, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS,
Mme DUVAL, M. FURCY, M. GARNIER, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LEBOSQUAIN,
Mme LECONTE, Mme LEFORT, Mme LOUIS, Mme MAUMINOT, M. MEERT, M. OSMOND,
Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés :

Mme LACOUR qui avait donné procuration à M. PIEDAGNEL.

Absents :

M. DUVAL, M. FAUVEL, M. JULIEN, Mme LAMAZIERE, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL,
Mme LE BIHAN, M. LEMARCHANT, M. LOISEL, Mme M. MARIE, M. MORAZIN, M. MORIN,
Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : M. MEERT.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2020.

M. le Maire précise que certains éléments du débat des orientations budgétaires 2020 sont obsolètes, notamment la prévision de la croissance qui va être très fortement impactée par le Coronavirus.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Mme le Maire transmet les remerciements des Donneurs de sang pour la mise à disposition de salles sur la commune de Torigny-les-Villes.

- Lecture est faite du courrier de M. le 1^{er} Ministre expliquant la stratégie de lutte contre le Coronavirus.

- Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a décidé de fermer la promenade des étangs suite aux nombreux et très violents coups de vent.

III – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2019

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances, informe l'assemblée que les comptes de gestion du Receveur sont en concordance avec les comptes administratifs de l'Ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les comptes de gestion.

IV – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

M. Cailliez rapporte les résultats des différents budgets dont les résultats 2019 cumulés sont :

- Budget général :	530 362,24 €
- Legs Danican :	-1 371,72 €
- Legs Dugage :	9 920,12 €
- Legs le Duc :	52 184,25 €
- Lotissement la Passelaie :	187 003,09 €
- Lotissement les Sillons :	5 893,60 €
- Panneaux photovoltaïques :	2 654,28€

Conformément à la réglementation, Mme le Maire quitte la séance durant le vote.
Les comptes administratifs et les affectations sont adoptés à l'unanimité.

V – PRESENTATION du PROGRAMME de TRAVAUX SUR LES VOIRIES et TROTTOIRS pour 2020

M. Varin, Maire adjoint chargé des travaux présente les travaux des voiries et trottoirs programmés pour 2020. Le montant s'élève à 245 000 € pour la voirie sur les 4 communes et 61 000 € pour les trottoirs menant au lotissement Bel Air.

Dans le cadre du programme 2019, M. Cozic informe le Conseil qu'un montant de 14 000 € supplémentaire est nécessaire pour réaliser les travaux rue des Champs de l'Abbaye.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces travaux.

VI – BUDGET PRIMITIF 2020

1) RECETTES du Budget principal de la commune

M. Cailliez présente les recettes locales attendues sur le budget 2020. Il rappelle que les taux des 3 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) des 4 communes historiques font l'objet d'un lissage sur 12 ans. Puis, il détaille ces recettes de fonctionnement qui se répartissent ainsi :

Dotation de l'Etat : 1 092 000€ soit 33 %
Fiscalité directe : 825 000 € soit 25 %
Saint-Lô Agglo : 752 000 € soit 22 %
Autres ressources : 600 000 € soit 20 %

Les prévisions de recettes sont stables par rapport au budget de 2019 (3.3 M €).

M. Cailliez attire l'attention des conseillers sur l'évolution de l'excédent de fonctionnement en diminution depuis le début de la commune nouvelle.

2) DEPENSES du Budget principal de la commune

Les dépenses sont ensuite présentées au travers des divers chapitres.

M. Cailliez précise que la subvention pour les enfants de maternelle de l'école privée du Sacré Cœur devient une contribution obligatoire depuis l'instauration de la scolarité dès 3 ans soit 16 000 € (16 élèves à 1 000 €).

L'ensemble des postes budgétaire est maîtrisé et les évolutions contenues.

Mme le Maire fait remarquer que, le budget est établi sans augmentation de la fiscalité (la revalorisation nationale des valeurs locatives en fonction de l'inflation est de 0.9 % pour 2020), que le niveau de l'endettement est raisonnable, que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, qu'il convient de maintenir le niveau de la Capacité d'Autofinancement.

RECAPITULATIF FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013 - Atténuation de charges	8 000,00
70 - Produits des services du domaine, prestations et ventes diverses	120 800,00
73 - Impôts et taxes	1 649 000,00
74 - Dotations, Subventions et Participations	1 134 902,00
75 - Autres produits de gestion courante	185 500,00
77 - Produits exceptionnels	4 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	364 925,75
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 467 127,75

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	1 249 872,27
012 - Charges de personnels et frais assimilés	1 193 500,00
014 - Atténuation de produits	115 335,00
65 - Autres charges de gestion courante	350 107,67
66 - Charges financières	65 485,00
67 - Charges exceptionnelles	111 079,81
68 - Dotations aux amortissements et provisions	184 839,00
022 - Dépenses imprévues	40 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	156 909,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 467 127,75

Les nouveaux crédits d'investissement sont ensuite présentés.

Nature	BP 2020
Programme voiries 2020 sur les 4 communes et maîtrise d'ouvrage	245 000
Remboursement du capital	200 000
Effacement réseau rue du Couvent (Fond de concours SDEM), Torigni	141 400
Compte de placement	100 000
Dépenses imprévues	90 000
<u>Création trottoirs, Torigni:</u>	
- Lotissement Bel-Air et la Passelaie : 40 113 €	61 000
- Rue Dugage: 20 292 €	
Confortations définitives, mur Grimaldi, Torigni	50 000
Eclairage place du Château, Torigni	38 000
Installation "Toilettes" urbaines terrain multisport, Torigni	35 000
Installation "Toilettes" urbaines, aire de camping, Guilberville	35 000
<u>Travaux école A le DUC:</u>	28 000
Eclairage public, route de St Symphorien, Torigni	24 000
<u>Travaux école Giéville:</u>	20 200
Aménagement voirie derrière école et entrée collège (complément)	20 000
Aménagements cours, nouveau et ancien bâtiment services techniques	15 000
Voirie 2019 complément travaux champ de l'abbaye	14 000
Remplacement chaudière, logements des écoles par aérothermie, Guilberville	12 200
Etude de faisabilité "ascenseur" (sous-sol- salle de spectacle) Château, Torigni	10 000
Pose fenêtres et porte (double vitrage) suite et fin (ancienne poste), Guilberville	8 400
Complément participation à St Lo Agglo City Park (porte + grillage de protection + 2 pistes supplémentaires) Torigni	8 000
Rejointement mur du cimetière, Brectouville	7 500
Fourniture et pose panneaux de rues + signalétique entrées de villes	7 500

M. Varin rappelle que lors de la commission Travaux du 18 février, il avait expliqué qu'une somme plus importante que 50 000€ serait nécessaire en 2020 pour assurer les confortations définitives du mur Grimaldi.

Il s'étonne de constater que sur le budget présenté, la ligne de crédits pour le gîte de groupe (160 000€) soit maintenue intégralement pour un projet encore lointain et incertain à l'église Notre Dame.

Bien que la commune ait à financer le diagnostic complet de l'édifice en 2020 pour 12 000€, il reste encore 148 000€ dont au moins une partie pourrait être transférée sur les travaux urgents de confortations de ce mur emblématique.

M. Varin ajoute qu'il faut concentrer les efforts budgétaires sur les opérations, dont on est sûr d'avoir à les financer dans la même année. Dans le cas du mur Grimaldi, il s'agit de préserver un patrimoine historique auquel les torignais sont très attachés.

M. Varin défend donc l'idée d'abonder la ligne budgétaire des travaux urgents du mur Grimaldi en ponctionnant une somme de la ligne « gîte de groupe ».

M. Cailliez informe que pour l'église, l'architecte débute le diagnostic le 11 mars 2020. Concernant le mur Grimaldi, il convient, avant toute décision, que le maître d'œuvre présente les résultats du diagnostic, ainsi que son rapport aux futurs élus.

M. Grandin considère qu'il est difficile de se prononcer sans connaître le chiffrage des travaux à envisager au mur Grimaldi.

Mme Cousin confirme qu'en l'absence de diagnostic rendu, les élus ne possèdent, à ce jour, aucun chiffre sur les futurs travaux au mur Grimaldi.

Concernant l'église Notre Dame, M. Grandin dit qu'il sera nécessaire de connaître l'état sanitaire du bâtiment avant de décider d'une nouvelle destination.

M. Cailliez soumet donc au vote le budget 2020 sans modifications.

Le budget est accepté à l'unanimité moins une voix (M. Varin).

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL CREDITS A RECOUVRER	66 180
TOTAL NOUVEAUX CREDITS	2 345 748
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 411 928

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL CREDITS A REPORTER	1 173 157
TOTAL NOUVEAUX CREDITS	1 238 771
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 411 928

3) BUDGETS ANNEXES

M. Cailliez détaille ensuite le budget du legs Danican (cantine) qui comporte une subvention d'équilibre de 60 000 € versée par le budget de la commune. Il fait part aux membres du Conseil de son inquiétude concernant les 40 000 € d'impayés de cantine cumulés entre 2016 et 2018 (inscription d'une provision pour risques de 15 000 €).

Les budgets des legs Le Duc (nouveau locataire) et Dugage, n'appellent pas de commentaire.

Le budget du lotissement la Passelaie constate la vente des 24 lots disponibles sachant que le budget s'équilibre par une subvention prévisionnelle de 84 000 € provenant du budget de la commune, 206 000 € (solde) de l'avance remboursable peuvent réintégrer le budget communal.

Le budget du lotissement les Sillons sera financé par un emprunt. Le permis d'aménager vient d'être accordé. La commune attend les décisions concernant les logements sociaux intégrés au lotissement.

Le budget des panneaux photovoltaïques (salle des fêtes de Brectouville) nécessite pour l'année 2020 une subvention d'équilibre de 22 000 € alors que la section d'investissement peut être considérée en suréquilibre à hauteur de 40 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les propositions des 6 budgets annexes.

VI – RAPPORT de la CHAMBRE REGIONALE des COMPTES pour Saint-Lô Agglo

M. Cailliez présente le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la délégation de service public (DSP) des transports urbains Saint-Lô Agglo, délibéré au conseil communautaire le 20 janvier 2020. Celui-ci doit être transmis aux communes membres.

Synthèse présentée par la Chambre Régionale des Comptes.

« La Chambre a contrôlé les comptes de la délégation de service public (DSP) des transports urbains que la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo a confiée à la société TransDev Urbain (TDU) pour la période 2011-2017.

TDU n'a pas créé de société exclusivement consacrée à la gestion de cette DSP, son établissement localisé à Saint-Lô disposant d'une autonomie strictement limitée aux actes de gestion nécessaires à la mise en œuvre quotidienne du service délégué.

Un dispositif de mise à disposition de personnels et d'équipements facturée à TDU Saint-Lô a été instauré par la société mère ainsi que deux de ses filiales, celles-ci intervenant aussi comme prestataires pour la plupart des charges kilométriques du service et des frais de gestion interne.

Après un résultat légèrement négatif enregistré en 2011, les exercices 2012 à 2017 sont excédentaires et représentent un montant cumulé de 245 000 € pour TDU, révélateur du niveau de rentabilité d'un réseau de transports urbains de taille modeste.

Les vérifications effectuées au titre de différents exercices sur les montants des principaux postes de charges d'exploitation ont révélé des écarts non justifiés d'un montant cumulé de 126 000 € par rapport à celui des montants figurant aux rapports d'activité.

Ces constats sont révélateurs de pratiques de comptabilisation des charges et des recettes de l'exploitation insuffisamment fiables de la part du délégataire et, partant, d'incertitudes dont l'ampleur ne peut être mesurée. Ces incertitudes affectent également les montants des contributions financières que lui a versées Saint-Lô Agglo durant ces sept exercices. »

Le Conseil prend acte de ce rapport.

VIII – VOIRIE LOTISSEMENT BEL AIR : INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Les travaux du lotissement Bel Air sont achevés. La propriétaire des voiries a sollicité la commune de Torigny afin qu'elle intègre la voirie du lotissement au domaine public communal. Les voiries ainsi que les réseaux ont été réceptionnés sans réserve par les gestionnaires de réseaux. Il s'agit des superficies suivantes :

Parcelle : AH 289 ; pré rue de la commune, pour une contenance de 21a 26ca

Parcelle : AH 292 ; rue Matignon, pour une contenance de 83ca

Parcelle : AH 302 ; pré rue Matignon, pour une contenance de 20ca

Parcelle : AH 307 ; pré rue Matignon, pour une contenance de 8ca

Parcelle : AH 308 ; pré rue Matignon, pour une contenance de 28a 43ca

Parcelle : AH 312 ; pré rue Matignon, pour une contenance de 41ca

Parcelle : AH 313 ; rue Matignon, pour une contenance de 30ca

Soit une contenance de total 51a 51ca

192 ml de la rue Bel Air et 105 ml de la rue Cardamine seront intégrés au calcul de la DGF communale.

Le Conseil décide à l'unanimité, d'intégrer la voirie du lotissement Bel Air dans le domaine public communal.

IX – INFORMATION sur le COMPTE EPARGNE TEMPS

Mme Lesouef présente le dossier. Elle indique que Mme Cousin a proposé d'enclencher la démarche de mise en place d'un Compte Epargne Temps (C.E.T.) dans la collectivité.

Mme Lesouef explique que pour les agents, le CET permet de stocker des jours de congés non pris.

Les jours épargnés peuvent être utilisés, soit sous forme de congés ultérieurs (et non dans l'année de référence), soit pris en compte au titre de la retraite complémentaire.

Mme Lesouef informe qu'une réunion d'échanges a eu lieu avec les agents.

Le Conseil Municipal détermine les règles de fonctionnement du CET. Après avis du Comité Technique du Centre de Gestion, la collectivité pourra délibérer.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la mise en place du CET.

X – PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le comptable public informe la commune de Torigny-les-Villes qu'il n'a pu procéder au recouvrement des montants suivants :

Budget Danican (dette de cantine) : 567,90 € ; Créance éteinte.

Budget Danican (dette de cantine) : 114,70 € ; Créance éteinte.

Budget Danican (dette de cantine) : 68 € ; Créance éteinte.

Le Conseil Municipal accepte d'admettre ces dettes en créance éteinte.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire dresse le bilan en sa qualité de 1^{er} Maire de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes.

Elle fait le constat que le mandat qui s'achève aura été un mandat historique pour les 4 communes d'origine. Elle remercie tous les élus, et tous les agents qui ont dû s'adapter à cette nouvelle configuration.

Elle souhaite le meilleur avenir à cette magnifique commune, dotée de nombreux atouts et, enviée sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

La séance est levée à 23h.